

Conseil municipal du 20 octobre 2025

Procès-verbal de séance

(Article L2121-15 du code général des collectivités territoriales)

Convocation : 17/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à 19h00, le Conseil municipal de Favières, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Daniel PATU, Maire.

Affichage : 17/10/2025

En exercice : 15

Présent(e)s : Daniel PATU, Patricia BORG, Serge FONSECA, Anne SCORTEGAGNA, Josiane TROTTIER, Sylviane CATHELIN, Samuel CORREIA, Jean-Pierre BENARD.

Votants : 11

Absent(e)s excusé(e)s : Marie-Christine COQUELET (pouvoir à Anne SCORTEGAGNA), Christian COQUELET (pouvoir à Daniel PATU), Daniel BORG (pouvoir à Patricia BORG).

Absents : Patrick DOLOIRE, Julie MIDEY, Krystel MARTEL, Elsa DARGENCOURT.

Secrétaire de séance : Patricia BORG.

Il est procédé à l'appel des conseillers et à la signature de la feuille de présence.

S'agissant d'une deuxième convocation suite à absence de quorum à la séance convoquée pour le 16 octobre 2025, aucune condition de quorum n'est requise.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Patricia BORG est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 11 juillet est approuvé à l'unanimité.

N° 40-2025 : Décision modificative n° 1.

Monsieur le Maire expose que lors de la préparation puis du vote du BP 2025, des crédits ont été spécifiquement affectés sur des opérations dédiées au sein du chapitre 21 (« immobilisations corporelles »).

Ces opérations n'ayant pas lieu d'être, il convient de réaffecter les crédits au chapitre 21 dans son ensemble afin qu'ils soient disponibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de modifier le budget 2025 selon le tableau suivant :

--- Section INVESTISSEMENT ---

Imputation	Ouvert	Réduit
D I 21 2112 56		11 000,00
D I 21 2112 OPNI	11 000,00	
D I 21 212 70		109 000,00
D I 21 212 OPNI	109 000,00	
D I 21 21538 52		440 182,16
D I 21 21538 OPNI	440 182,16	
D I 21 2158 64		4 900,00
D I 21 2158 OPNI	4 900,00	
D I 21 2184 54		800,00
D I 21 2184 OPNI	800,00	
TOTAL	565 882,16	565 882,16

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le Maire
Daniel PATU



La secrétaire de séance
Patricia BORG

